



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 décembre 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de madame Shirley Landry (née Desrochers), décédée le 26 novembre à l'âge de 67 ans.

**RÉSOLUTION 2017-12-655**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévue à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2017-12-656**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-657  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 27 octobre au 9 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-658  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017 montrant un total des activités de 4 967 422,02 \$ tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-659  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 17 novembre 2017 et révisée le 20 novembre 2017, montrant un total de 167 841,48 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-660  
RADIATION DE COMPTES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la radiation des comptes de facturation diverse au montant de 8 536,34 \$ tels que détaillés au rapport de la division taxation/évaluation/perception du Service de la trésorerie en date du 7 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-661  
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2017 AU MONTANT DE  
6 559 000 \$ — ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1219, RV-1224, RV-1230, RV-1231, RV-1233, RV-1234, RV-1235, RV-1236, RV-1243, RV-1244, RV-1247, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, RV-1603 et RV-1621, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 décembre 2017, au montant de 6 559 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

**1 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

789 000 \$	1,70000 %	2018
809 000 \$	1,85000 %	2019
830 000 \$	2,00000 %	2020
852 000 \$	2,20000 %	2021
3 279 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,91800      Coût réel : 2,51011 %

**2 — VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

789 000 \$	1,75000 %	2018
809 000 \$	1,90000 %	2019
830 000 \$	2,05000 %	2020
852 000 \$	2,15000 %	2021
3 279 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 99,00630      Coût réel : 2,52143 %

**3 — MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.**

789 000 \$	1,65000 %	2018
809 000 \$	1,90000 %	2019
830 000 \$	2,10000 %	2020
852 000 \$	2,20000 %	2021
3 279 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,91400      Coût réel : 2,52327 %

#### 4 — VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

789 000 \$	1,70000 %	2018
809 000 \$	1,90000 %	2019
830 000 \$	2,00000 %	2020
852 000 \$	2,15000 %	2021
3 279 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,84500      Coût réel : 2,52724 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
ADOPTÉE M. DANIEL KAESER

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 559 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-12-662 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2017 AU MONTANT DE 6 559 000 \$ — CONCORDANCE — COURTE ÉCHÉANCE — PROLONGATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 559 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
------------------------	-----------------------

RV-1219	55 100 \$
RV-1224	22 000 \$
RV-1230	22 200 \$
RV-1231	7 600 \$
RV-1233	85 000 \$
RV-1234	20 900 \$
RV-1235	15 200 \$
RV-1236	19 900 \$
RV-1243	41 500 \$
RV-1244	103 000 \$
RV-1247	438 900 \$
RV-1331	389 700 \$
RV-1360	48 400 \$
RV-1373	1 300 600 \$
RV-1353	15 300 \$
RV-1450	38 000 \$
RV-1456	372 600 \$
RV-1484	40 000 \$
RV-1517	80 100 \$
RV-1331	559 400 \$
RV-1360	64 600 \$
RV-1373	1 735 000 \$
RV-1603	531 000 \$
RV-1621	553 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunt municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1603 et RV-1621, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 10 décembre 2017, un emprunt au montant de 2 359 000 \$, sur un emprunt original de 10 466 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1331, RV-1360 et RV-1373;

ATTENDU QUE, en date du 10 décembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1331, RV-1360 et RV-1373;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**  
**ADOPTÉE M. DANIEL KAESER**

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCC FERME PHY 10424  
938 GRANDE ALLÉE  
BOISBRIAND, QC  
J7G 1W5

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1353, RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, RV-1331, RV-1360, RV-1373, RV-1603 et RV-1621 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans**, à compter du 19 décembre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 décembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1331, RV-1360 et RV-1373, soit prolongé de 9 jours.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-663**  
**SOUSSIONS – ANALYSES DE L'EAU POTABLE, DES EAUX USÉES**  
**ET DES BOUES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31**  
**DÉCEMBRE 2018 – CONTRAT 2017-1593**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour le service d'analyses de l'eau potable, des eaux usées et des boues, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>H2LAB</b> 180, boulevard Morin (Route 117 Nord) Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5	35 251,34 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 21 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 7 novembre 2017.

D'accepter l'offre de H2Lab inc. au montant de 35 251,34 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour les services d'analyses d'eau potable, des eaux usées et des boues de l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 – Contrat 2017-1593.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-664  
SOUSSIONS – FOURNITURE DE POLYMÈRE SEC À L'USINE  
D'ÉPURATION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31  
DÉCEMBRE 2020 – CONTRAT 2017-1595**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour la fourniture de polymère sec à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	OPTION 1 AN	OPTION 3 ANS
<b>Axchem Canada Itée</b> 2525, rue Léon-Trépanier Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	43 989,44 \$	134 589,74 \$
<b>Produits Chimiques CCC Itée</b> 9999, Route Transcanadienne Saint-Laurent (Québec) H4S 1V1	-----	140 683,41 \$
<b>Les Produits chimiques ERPAC inc.</b> 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G 2J4	47 645, 64 \$	150 226,34 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 20 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 7 novembre 2017.

D'accepter l'offre de Axchem Canada Itée au montant de 134 589,74 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la fourniture de polymère sec à l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 – Contrat 2017-1595.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-665  
SOUSSIONS – SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE  
DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR LA  
PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018 – CONTRAT  
2017-1596**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour le service de collecte, de transport et de disposition des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu l'offre suivante :



NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Enviro Connexions</b> 4141, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7N 1M7	<b>412 714,38 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 22 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 7 novembre 2017.

D'accepter l'offre de Enviro Connexions au montant de 412 714,38 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour le service de collecte, de transport et de disposition des boues de l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 – Contrat 2017-1596.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-666  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE –  
CONTRAT 2017-1601 – RÈGLEMENT RV-1595**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour les travaux de ventilation à l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Les Entreprises de réfrigération L.S. inc.</b> 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	<b>57 257,55 \$</b>
<b>Ventilation Jean Roy (1999) inc.</b> 740, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S2	<b>57 303,54 \$</b>
<b>AÉRO mécanique Turcotte inc.</b> 1289, boulevard Dagenais Ouest Laval (Québec) H7L 5Z9	<b>82 207,13 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 29 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 novembre 2017.

D'accepter l'offre de Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. au montant de 57 257,55 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de ventilation à l'hôtel de ville — Contrat 2017-1601 – Règlement RV-1595.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-667  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT  
NEUF 2017 OU 2018 AVEC CHARGEUR ET TONDEUSE – CONTRAT  
2017-1597 – RÈGLEMENT RV-1609**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur compact neuf 2017 ou 2018 avec chargeur et tondeuse, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Centre Kubota des Laurentides inc.</b> 14183, boulevard Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1M3	<b>74 158,88 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 21 novembre 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 7 novembre 2017.

De rejeter la soumission reçue en conformité avec l'article 12 du cahier des charges générales.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-668  
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE L'ÉLUE MUNICIPALE KARINE LARAMÉE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de madame Karine Laramée, élue dans le district 6 – Labelle, suivant les dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-669  
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL – RÈGLEMENT RV-1555**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2017, en application de l'article 9 du Règlement RV-1555 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-670  
DÉTERMINATION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR  
L'ANNÉE 2017**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, soit :

Date	Heure
16 janvier 2018	19 h 30
6 février 2018	19 h 30
6 mars 2018	19 h 30
10 avril 2018	19 h 30
1 <sup>er</sup> mai 2018	19 h 30
5 juin 2018	19 h 30
10 juillet 2018	19 h 30
21 août 2018	19 h 30
11 septembre 2018	19 h 30
2 octobre 2018	19 h 30
6 novembre 2018	19 h 30
4 décembre 2018	19 h 30

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-671  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-  
PART**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 24 854 911 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 5 961 223 \$, imputable au code budgétaire 02 210 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-672  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT –  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-  
PART**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus et dépenses de 2 316 754 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 176 480 \$, imputable au code budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-673  
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) –  
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2018**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2018 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au montant de 1 913 738 \$, imputable au code budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-674  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) –  
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2018**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2018 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 590 758 \$, imputable au code budgétaire 02 629 00 998.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-675  
PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-65 – CANALISATION DU FOSSÉ RUE  
PAPINEAU – PROJET TRIGONE – SIGNATURE D'UN ADDENDA**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un addenda au protocole d'entente 1052 P -65 ayant trait aux travaux de canalisation du fossé sur la rue Papineau pour le Projet Trigone visant le report de la date de réalisation des travaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-676  
AUTORISATION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU  
STATIONNEMENT DE L'INSTITUT DE L'ŒIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Guimond Construction EJP inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation requise pour les travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre d'agrandissement du stationnement de l'Institut de l'œil sur le lot actuel 3 771 947, le lot de transition numéro 6 104 730 ainsi qu'un lot projeté du cadastre du Québec en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

D'enjoindre le propriétaire 9213-8700 Québec inc. à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-677  
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDOS DE  
TYPE INDUSTRIEL ET D’UN STATIONNEMENT – LOT 3 771 947**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D’autoriser Guimond Construction EJP inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l’autorisation requise pour les travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de construction de condos de type industriel et d’un stationnement sur le lot actuel 3 771 947 et le lot projeté 6 104 729, du cadastre du Québec, sur la rue Ambroise-Lafortune, en vertu de l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement.

D’enjoindre le propriétaire G2 Développement inc. à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l’autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-678  
ANNULATION D’UNE SERVITUDE DE CONSTRUCTION À DES FINS  
INDUSTRIELLES – LOT 3 263 101**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver l’annulation de la servitude de construction affectant le lot 3 263 101 du cadastre du Québec, créée aux termes d’un acte reçu devant M<sup>e</sup> Vital Guénette, notaire, le 24 novembre 1972, dont copie a été enregistrée à Terrebonne, sous le numéro 412159.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-679  
PROJET RÉSEAU SÉLECTION – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –  
SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ENTENTE – UTILISATION D’UNE  
PARTIE DU LOT 4 287 313**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet de protocole d’entente avec 9996044 Canada inc. pour l’empiètement et l’utilisation d’une partie du lot 4 287 313 du cadastre du Québec pour l’exécution de travaux d’excavation requis pour l’enfouissement d’une conduite d’eau pour le projet Réseau Sélection.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière, à signer, au nom de la Ville, un bail commercial avec 9996044 Canada inc. consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-680  
PROJET RÉSEAU SÉLECTION – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –  
SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL – LOCATION DU LOT 3 937 370**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet de bail commercial avec Conception Habitat 2015 inc. pour la location d'un terrain vacant constitué du lot 3 937 370, circonscription foncière de Terrebonne situé sur la rue d'Annemasse, pour une période de six (6) mois renouvelable mensuellement, pour le projet Réseau Sélection.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, un bail commercial avec Conception Habitat 2015 inc. consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-681  
POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET SON PLAN D'ACTION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la Politique de la famille et des aînés ainsi que son Plan d'action quinquennal pour les années 2018 à 2022, préparés par madame Édith Juneau, chargée de projet et datés de septembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-682  
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 13 – DEMANDE AU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le réseau autoroutier formé des autoroutes 13, 15 et 640, est extrêmement sollicité et que sa capacité est saturée;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 13 a été construite alors que les municipalités respectives de Boisbriand, Mirabel et Saint-Eustache comptaient moins du quart d'habitants qu'elles n'en comptent aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que bien qu'ils soient connus et décriés depuis très longtemps, les problèmes de congestion subis par les citoyens de Boisbriand et de la région concernant l'autoroute 13 s'aggravent d'année en année;

CONSIDÉRANT que tous les ministres des Transports qui se sont succédés au cours des dernières décennies se sont montrés favorables à l'idée de prolonger l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT qu'en 2013 et en 2015, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a publié de vastes études, privilégiant le prolongement de l'autoroute 13 entre les autoroutes 640 et 50;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, le MTMDET a rendu public un rapport qui révélait qu'à l'horizon 2026, le réseau autoroutier et local opérerait bien au-delà de sa capacité, ayant pour conséquences d'allonger les périodes de pointe et de créer une congestion chronique;

CONSIDÉRANT que selon les études du MTMDET, il appert que :

- il est essentiel d'intervenir pour résoudre les problèmes de congestion actuels et anticipés et que le statu quo n'est pas une solution envisageable;
- selon l'augmentation significative actuelle et anticipée des déplacements, une bonification de l'offre en transport collectif ne saurait être suffisante;
- l'impact négatif direct de cette problématique rejallira, non seulement sur les conditions de déplacement des citoyens, mais aussi sur l'économie locale et interrégionale;

CONSIDÉRANT que selon lesdits experts, les interventions planifiées du MTMDET sur le réseau routier du secteur ne permettront que de pallier de manière partielle et temporaire les lacunes observées;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, force est de constater que le dossier en est resté au stade des vœux pieux, en dépit des études qui démontrent la nécessité du prolongement de l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT que la couronne nord connaît la plus forte croissance démographique observée au Québec, une tendance qui, selon les projections, ira en s'intensifiant au cours des 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Boisbriand est de plus de 27 000 habitants;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'équité pour notre vaste bassin de population et dans une perspective d'exploitation de notre plein potentiel de développement, nous croyons fermement qu'il est plus que temps que le prolongement de l'autoroute 13 se concrétise;

CONSIDÉRANT la présence des pôles récréotouristiques des Laurentides et de l'Outaouais qui attirent de nombreux villégiateurs;

CONSIDÉRANT que le report incessant du prolongement de l'autoroute 13 cause un préjudice au développement de Mirabel et de la région, en plus de constituer une sérieuse entrave à la compétitivité et la productivité de la région, d'affecter grandement la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens;



CONSIDÉRANT que les infrastructures routières de la région ont atteint un point de saturation inquiétant et ne répondent plus depuis longtemps aux besoins d'une population en forte croissance;

CONSIDÉRANT que non seulement le prolongement de l'autoroute 13 permettrait une meilleure fluidité de la circulation, mais ce projet d'infrastructures serait porteur d'opportunités et de retombées économiques majeures;

CONSIDÉRANT que de plus, la Ville de Boisbriand et les municipalités environnantes comptent de nombreuses entreprises, commerces et industries et recèlent encore un très fort potentiel de développement économique dans leurs zones commerciales et industrielles respectives;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que le prolongement de l'autoroute 13 pourrait avoir un impact positif sur l'évolution économique et sociodémographique de plusieurs municipalités de la région, de même que sur celle des Basses-Laurentides et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'en fait, la congestion entrave de façon importante la fluidité du transport terrestre des marchandises, limitant le potentiel de développement des activités économiques de la Ville de Boisbriand et de la région dans plusieurs créneaux régionaux, sans compter les opportunités de développement de la plateforme multimodale de la zone aéroportuaire de Mirabel;

CONSIDÉRANT que rendre accessible la zone aéroportuaire aux nouveaux investisseurs permettrait la pleine exploitation de son potentiel industriel, ce site, étant devenu un joueur de calibre mondial de l'industrie aéronautique, contribuant au développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'aucune expropriation ne serait nécessaire pour procéder au prolongement de l'autoroute 13 puisque les terrains requis pour le prolongement de l'autoroute 13 appartiennent déjà aux autorités gouvernementales et municipales concernées;

CONSIDÉRANT que contre toute attente, le prolongement de l'autoroute 13 n'a pas été inscrit au Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE demander au gouvernement du Québec un engagement formel de prolonger l'autoroute 13 entre les villes de Boisbriand et Mirabel.

DE demander au gouvernement du Québec d'inscrire le prolongement de l'autoroute 13 au Plan québécois des infrastructures 2015-2025.

DE demander au gouvernement du Québec de produire un échéancier de réalisation du prolongement de l'autoroute 13.

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Mme Christine St-

Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides, à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à M. Claude Surprenant, député de Groulx.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux Villes de Mirabel, Saint-Eustache, Lachute, Blainville, Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-683  
DEMANDE DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à Centre d'entraide Thérèse-De Blainville pour soutenir la campagne du Panier d'épicerie populaire en 2017;

B) 350 \$ à la Société de l'autisme des Laurentides pour la participation de cinq jeunes aux camps estivaux en 2017;

C) 450 \$ à l'Office municipal d'habitation de Boisbriand pour la fête de Noël 2017;

D) 500 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides, pour les années 2017, 2018 et 2019;

E) 300 \$ au Service d'entraide Le Relais pour l'organisation d'une fête de Noël en 2017 pour les usagés d'organismes de la région;

F) 47 100 \$ (don non réservé) au Fonds communautaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-684  
ADHÉSION – TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES 2017-2018**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Télévision des Basses-Laurentides pour l'année 2017-2018, au montant de 150 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-685  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 168, RUE YVONNE-LACROIX –  
ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 168, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 257 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 2 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 3 novembre 2017;
- perspectives du bâtiment, datées du 7 novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-686  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 176, RUE YVONNE-LACROIX –  
ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 176, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 255 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Dessin RG, daté du 7 novembre 2017;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 6 novembre 2017;
- perspectives du bâtiment, datées du 7 novembre 2017.

Cette approbation est conditionnelle à la réduction de la surface asphaltée à un maximum de 5 mètres de largeur ou que l'excédent soit composé de pavés perméables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-687  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de novembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-688  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ — SCFP**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Maxime Cardinal	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 6 décembre 2017, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.
-----------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-12-689  
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 21A – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 21A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'horaire de travail du poste de technicien en horticulture.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2017-12-690  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 20 h 10.

Adoptée